

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

SERVICE NORMALISATION	Réf. DPA.1.2.0
RATTACHEMENT : DIVISION NORMALISATION ET METHODES	Date : février 2021

N°	MISSIONS
1	Normaliser les installations de production et de distribution.
N°	ATTRIBUTIONS
1	Capitaliser les caractéristiques techniques et les performances des installations et des matériaux des équipements pour valider les choix des nouveaux équipements et des process à acquérir ;
2	Représenter l'office dans le comité technique national de normalisation dans le domaine du matériel d'eau ;
3	Mettre en œuvre d'un plan de standardisation des équipements de production et de distribution ;
4	Réviser et mettre à jour des termes de références techniques d'acquisition des différents équipements d'AEP.

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

SERVICE ASSISTANCE TECHNIQUE	Réf. DPA.2.2.0
RATTACHEMENT : DIVISION CONTROLE ET SECURITE	Date : février 2021

N°	MISSIONS
1	Prêter assistance technique, aux entités régionales, pour la réalisation des grands projets ;
N°	ATTRIBUTIONS
1	Examiner les études importantes et spécifiques ;
2	Participer aux commissions de jugements et de réception des projets importants ;
3	Assister les entités régionales pour l'amélioration du fonctionnement technique des installations ;
4	Assister les entités régionales à réaliser des études de sécurité d'AEP.

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

SERVICE COORDINATION AVEC LES REGIONS	Réf. DPA.4.3.0
RATTACHEMENT : DIVISION CONSOLIDATION ET COORDINATION AVEC LES REGIONS	Date : février 2021

N°	MISSIONS
1	Assurer la coordination avec les Directions centrales et régionales en vue d'assurer une desserte convenable des clients de l'Office.
2	Veiller à informer la Direction Générale des perturbations d'alimentation en eau potable des centres et villes et des actions engagées pour le rétablissement de la situation d'AEP.
N°	ATTRIBUTIONS
1	Elaborer et mettre à jour les procédures de la gestion du service d'eau potable en cas de perturbation du fonctionnement des installations et des équipements.
2	Analyser en continu en concertation avec les exploitants les causes et effets des incidents en vue d'identifier et d'engager des actions d'amélioration.
3	Elaborer et suivre avec les Directions Régionales les situations des centres déficitaires.
4	Elaborer périodiquement un recueil des incidents survenus au niveau des installations de production et de distribution avec des recommandations visant : <ul style="list-style-type: none"> ✓ La réduction de la fréquence des incidents ; ✓ La limitation de la durée d'indisponibilité du service d'AEP des clients concernés.
5	Elaborer et mettre à jour en concertation avec les exploitants les fiches et notes techniques sur la situation d'AEP et d'assainissement liquide des centres à l'occasion des visites Royales ou autres
6	Participer avec les DR dans la mise en œuvre et le suivi des actions visant l'AEP dans des conditions favorables des centres déficitaires.
7	Coordonner, avec différentes Directions centrales la mise à disposition des DR, des moyens nécessaires (Organisationnels, RH, moyens matériels) pour garantir un fonctionnement optimal des installations d'eau potable.

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

SERVICE RENDEMENTS HYDRAULIQUES ET ENERGIE	Réf. DPA.7.1.0
RATTACHEMENT : DIVISION AMELIORATION DES PERFORMANCES	Date : février 2021

N°	MISSIONS
1	Veiller à l'amélioration des performances hydrauliques et énergétiques des installations de production et distribution ;
N°	ATTRIBUTIONS
1	Suivre avec les DRi les études, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes de réhabilitation des réseaux de distribution et adductions ;
2	Suivre l'évolution des rendements hydrauliques en collaboration avec les DRi ;
3	Suivre avec les DRi les études et actions d'amélioration des rendements hydrauliques ;
4	Suivre la consommation de l'énergie MT et HT en collaboration avec les DRi dans le but d'optimiser la facture énergétique ;
5	Assister les Dri pour effectuer des études d'audits énergétiques.
6	Suivre la réalisation des programmes spécifiques (Etudes schémas directeurs et/ou d'extension de réseau de distribution, renforcement des autonomies de stockage de distribution)